# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTES PYRENEES

# COMMUNE DE SOUES DECISION DU MAIRE

8 Octobre 2024

Décision n°D2024/26

### Clôture autour du TOTEM

#### La Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23;

VU le Code de la commande publique ;

**VU** la Loi n°2020-1525 du 3 Décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique, et notamment son article 142 ;

**VU** le décret n°2022-1683 du 28 Décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** le projet de reprendre la clôture de la Mairie autour du TOTEM et d'y ajouter un porche ; **CONSIDERANT** les offres reçues en ce sens ;

**CONSIDERANT** que l'offre, annexée à la présente, présentée par l'entreprise SASU LLURDA, établie à 2 192 € HT est l'offre économiquement la plus avantageuse ;

#### DECIDE

#### Article 1:

La réalisation d'une clôture autour de la borne TOTEM est attribuée à l'entreprise SASU LLURDA pour un coût de 2 192 € HT.

## Article 2:

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2024.

Décidé le 8 Octobre 2024

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, le Date de transmission en Préfecture :



La Maire Danièle CORONADO